

N° 2010-368

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **DIVERS 2**

OBJET : ENTREE DE EDSB AU
CAPITAL DE LA SEM
PRODUCTION D'ENERGIE
RENOUVELABLE (SEM SEVE) DE
LA COMMUNE DE PUY ST ANDRE

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Didier MARCADET

En date du 5 août 2010, le Conseil Municipal a adopté la délibération n° 2010-255 concernant « L'entrée de EDSB au capital de la SEM Production d'énergie renouvelable de la Commune de Puy St André », suite à la délibération du Conseil de surveillance de EDSB qui s'engageait de participer à hauteur de 25 000 € (25 %) au capital de cette SEM.

Lors de son Conseil de surveillance du 27 septembre 2010, EDSB a décidé de participer au capital de la SEM SEVE à hauteur de 34 %, au lieu de 25 % initialement prévu (délibération ci-jointe).

La présente délibération annule donc celle du 5 août 2010, n° 2010-255.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette modification.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Délibération du Directoire

Présents:

- Monsieur Dominique Royer, Président,
- Monsieur Jean-Luc Dumay, membre.

Le Directoire, sous la présidence de Monsieur Dominique Royer s'est réuni le lundi 4 octobre 2010 à 14 heures.

Objet :

Entrée au capital de la SEM SEVE – annule et remplace la délibération du 21 juin 2010

La commune de Puy Saint André projette de créer une SEM production d'énergie renouvelable (photovoltaïque et petite hydraulique) capable de porter des projets sur le briançonnais.

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2010 a donné un avis de principe favorable au projet d'entrée d'EDSB au capital de la SEM de Puy Saint André à condition que chaque actionnaire d'EDSB (conseils municipaux pour Briançon et Saint Martin de Queyrières, comité d'engagement pour EDEV) donne un avis favorable formel sur cette opération.

Les communes de Saint Martin de Queyrières et Briançon ont donné leur accord, par délibérations respectives du 9 juillet 2010 et du 5 août 2010, pour une participation de départ de 25000 € soit 25% du capital de la SEM.

Suite au travail réalisé depuis cette date avec les juristes pour finaliser la rédaction de statuts de la société, il apparait souhaitable qu'EDSB prenne 34% du capital de la société, pour disposer d'une minorité de blocage, et fasse figurer dans les statuts la nécessité d'une majorité qualifiée des 4/5 pour toute décision du conseil d'administration.

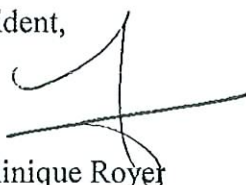
De cette façon seules les décisions recueillant un avis favorable de Puy Saint André et EDSB pourront être mises en œuvre.

Le Conseil de Surveillance d'EDSB, dans sa séance du 27 septembre 2010, a donné un avis favorable à l'entrée d'EDSB au capital de la SEM SEVE à hauteur de 34%, sous réserve de nouvelles délibérations des conseils municipaux.

L'accord d'EDEV, unique actionnaire du second groupe d'EDSB, a été obtenu suite au comité d'engagement du 29 septembre.

Compte-tenu de ces éléments, le Directoire décide de s'engager à participer à la création de la SEM SEVE en étant présent à hauteur de 34% du capital social de départ et sous condition que les statuts de la SEM SEVE prévoient une majorité qualifiée des 4/5 pour toute prise de décision en conseil d'administration.

Président,



Dominique Royer

Membre du directoire



Jean-Luc Dumay

